

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-115

du 23 novembre 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 1° du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre de l'acquisition d'un camion de type 6x4 d'occasion avec bras de levage pour caisson ampliroll, le marché est attribué à :

FAURIE USED TRUCKS
Avenue Cyprien FAURIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Pour un montant de **115 000.00 € HT**

ARTICLE 2 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 23 novembre 2022
Le président,
Pierre Chevalier

